

**SCP M.Y CHASTANIER – A. ALLENO
G.RABANY-LAYEC
Commissaires de Justice associés
L.POMMIER
Commissaire de Justice salarié
39, Avenue du Président Wilson
93100 Montreuil-Sous-Bois**

**Tel 01.42.87.01.16
Fax 01.42.87.13.11**

Mail : etude@huissier-93.fr

PREMIERE EXPÉDITION

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION TRANSFORMÉ EN PROCES-VERBAL DE DIFFICULTES

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ
LE VINGT NEUF AVRIL**

A LA REQUETE DE :

Le syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 7 rue Denfert Rochereau à SAINT DENIS 93200, pris en la personne de son administrateur judiciaire provisoire, la SELARL BLERIOT & ASSOCIES demeurant 26 Chemin de la Madeleine 93000 Bobigny désigné en cette qualité par ordonnance rendue par Monsieur le Président du tribunal de Grande Instance de BOBIGNY le 01.07.2014, prorogée dernièrement le 27.06.2024

Pour qui domicile est élu au cabinet de Maître Nathalie AUFFRAY , Avocat Associé du Cabinet BCMH, Barreau de Seine Saint Denis, demeurant 2 Rue de Lorraine, 93000 BOBIGNY,

Agissant en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de BOBIGNY le 10.01.2018 signifié le 17.01.2018 par exploit de la SCP TORCHAUSSEE Huissier de Justice à GONESSE (95) et aujourd'hui définitif

Et d'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié le 12.12.2024 à la [REDACTED] par acte de Maître Jean BENZAKEN, Commissaire de Justice à GARGES LES GONESSE (95) 16 Avenue de la Commune de Paris.

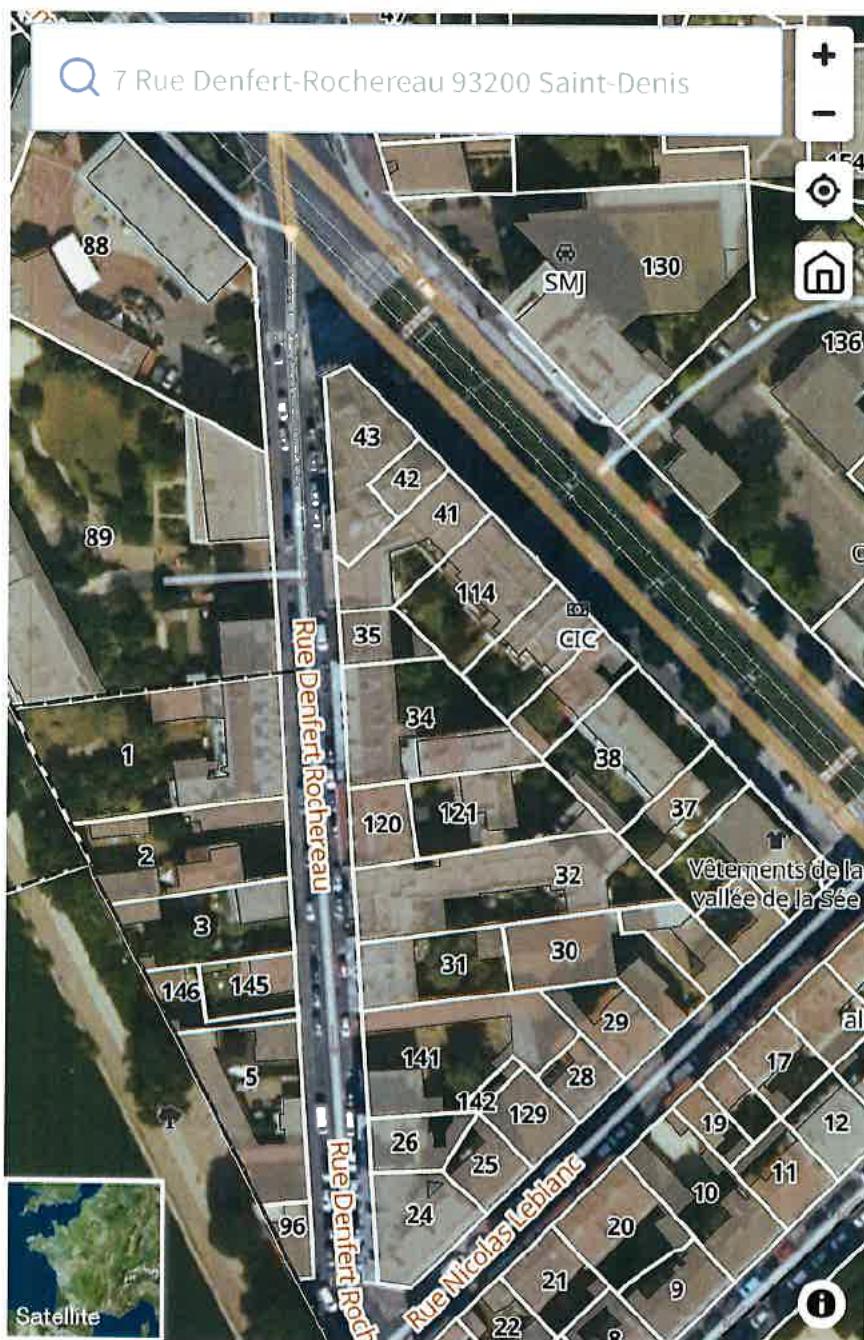
Je, Alexandre ALLENO, Commissaire de Justice associé, membre de la SCP M.Y CHASTANIER – A. ALLENO – G. RABANY-LAYEC, Commissaires de justice associés et L.POMMIER Commissaire de Justice

salarié , Audienciers près le Tribunal judiciaire de BOBIGNY et près du tribunal de proximité de Montreuil-Sous-Bois, domicilié, 39, avenue du Président Wilson, 93104 Montreuil-Sous-Bois , soussigné,

Certifie m'être transporté ce jour à 11 heures 30 sis 7 rue Denfert Rochereau à SAINT DENIS 93200 cadastré section AJ n°34

DESCRIPTION NOTARIALE DES BIENS SAISIS :

Il s'agit d'un appartement situé au 1^{er} étage dans un immeuble à usage d'habitations collectives et commerces en rez-de-chaussée sis 7 rue Denfert Rochereau à SAINT DENIS 93200 cadastré section AJ n°34 lot 6 (appartement) et 80 (cave)





REMARQUES GENERALES :

Il s'agit d'un immeuble d'habitations collectives avec commerces en rez-de-chaussée implanté en retrait de rue à l'alignement.

La construction de l'immeuble peut être située entre les années 1940 et 1960. Un commerce à usage de bar est implanté en rez-de-chaussée d'immeuble.

L'immeuble est élevé d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de 4 étages avec toiture deux pans réalisée de tuiles mécaniques.

La façade est sous enduit vétuste avec fissures.

L'immeuble est situé dans un quartier composé d'immeubles à usage d'habitations collectives de factures modestes à toute proximité du canal de Saint Denis.

Les établissements scolaires sont peu éloignés et accessible à pied.

Les commerces et services du centre-ville ainsi que la mairie sont à toute proximité accessible à pied.

La desserte ferroviaire est aisée avec la proximité de la gare SNCF de saint Denis ligne H et RER ligne D.

La desserte routière est aisée avec la proximité d'un accès à l'autoroute A1 et A 86.





DIFFICULTE :

Sur place je constate que l'immeuble est muré et j'apprends qu'il est sous arrêté de péril de la mairie en date du 01.10.2019

Son accès est impossible ce qui m'est confirmé par une employée du commerce de bar au rez-de-chaussée en pied d'immeuble seul lot de la copropriété ouvert et accessible.

Ma mission étant terminée,

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de description transformé en procès-verbal de difficulté, clos ce jour établi sur sept pages recto, enregistré au rang des minutes de l'étude.

Référence dossier étude : 129530/5609

